

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 décembre 2016

Convocation du 25/11/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 08/12/2016.

L'an deux mil seize, le six décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GIGNON, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Nicolas DAVIAUD, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-69

Augmentation d'heure pour le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe

Madame Mireille FOURMOND quitte la salle

Le Maire propose au conseil municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi du poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet créé initialement pour une durée de 27/35^{ème} à 35/35^{ème} me à compter du 01/04/2017.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 11 voix pour

DECIDE d'augmenter le nombre d'heure hebdomadaire du poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet créé initialement pour une durée de 27/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2017.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 08/12/2016

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 08/12/2016
Et de la publication, le 08/12/2016


